

MARMANDE DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

LES RISQUES MAJEURS

APPRENONS LES BONS RÉFLEXES





Pourquoi ce document d'information communal sur les risques majeurs ?

La sécurité des habitants de la commune de Marmande est l'une des préoccupations de la municipalité. C'est pourquoi la ville a choisi, cette année, de mettre à jour, pour vous, votre famille et vos proches, ce livret, le Document Communal d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), conformément à l'article L125-2 du code de l'environnement.

Ce DICRIM vous informe et vous sensibilise aux risques naturels et technologiques encourus et aux mesures de sauvegarde que vous pourriez être amenés à prendre pour vous en protéger. Conservez-le précieusement.

En complément de ce travail d'information, nous mettons en œuvre une véritable politique de prévention et d'information : c'est là tout l'objectif du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce dispositif prévoit entre autre, l'organisation des moyens de secours communaux en cas de catastrophes naturelles ou technologiques.

Le Plan Communal de Sauvegarde est disponible à l'accueil de la Mairie de Marmande. En étant bien informé, chacun sera à même de se préparer de façon optimale et responsable, aux risques majeurs identifiés sur le territoire de la commune. C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble.

Bonne lecture.

Définition d'un risque majeur

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur, c'est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

Il est caractérisé par sa fréquence et sa gravité. Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

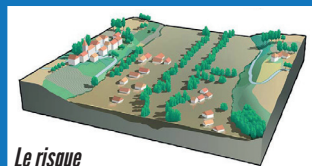
- Les risques naturels : inondations, mouvements des terrains, séismes, tempêtes, feux de forêts, cyclones, canicule, neige.
- Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage.
- Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

La notion d'information préventive et la surveillance

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs doit permettre aux administrés d'identifier le risque pouvant affecter la commune, de savoir comment réagir face à ce risque et d'ainsi adopter les bons réflexes.

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, il sera ainsi moins vulnérable.

L'objectif de la surveillance est d'anticiper le phénomène et de pouvoir alerter la population à temps. Et par conséquent, de pouvoir gérer la crise dans les meilleures conditions.



A savoir

«Comment se protéger soi-même et sa famille».

La préparation à la gestion d'une crise est une responsabilité partagée et à anticiper.

Kit de mise en sécurité ou d'urgence

Au niveau individuel, une organisation familiale de mise en sûreté permet de faire face en attendant les secours. Ceci comprend la préparation d'un « kit de sécurité » composé d'une radio (en cas de panne d'électricité), d'une lampe de poche, d'eau potable, de médicaments d'urgence, de papiers importants, de vêtements de rechange, de couvertures et une trousse de premiers secours.

A l'école

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) permet de mettre en place une organisation interne à l'établissement scolaire, assurant ainsi la sécurité des élèves et du personnel en attendant l'arrivée des secours. «N'allez pas chercher vos enfants à l'école» est une consigne qui peut paraître difficile à respecter, mais elle est cependant indispensable.

«Je fais confiance à l'école» avec Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

En cas de risque avéré, tout déplacement ou toute tentative de communication par téléphone peut engendrer, des complications dans la gestion de la crise et ainsi gêner les secours: embouteillages, exposition inutile au risque, saturation du réseau téléphonique, ... C'est pourquoi il est fortement recommandé d'attendre la fin de l'alerte avant d'agir. Rassurez-vous, l'école saura protéger vos enfants. Elle y est préparée dans le cadre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS), où des exercices sont effectués tous les ans.

INFO+ La réserve communale de sécurité civile

«les citoyens aux cotés du Maire...»

La mairie de Marmande dispose d'une réserve communale de sécurité civile. Il s'agit d'habitants «collaborateurs» désireux d'aider la collectivité lors d'une gestion de crise.

Inscription : Police Municipale. 75 chemin de Ronde de Puygueraud.

Risque : inondation



La Garonne traverse la ville de Marmande, coupant les quartiers de Coussan, Trec Aubonne, Thivras et le sud du centre-ville

L'inondation est un phénomène naturel qui constitue une menace susceptible de provoquer des pertes de vies humaines, le déplacement de populations et des arrêts ou des perturbations d'activités économiques. Elle peut également nuire à l'environnement et compromettre gravement le développement économique. C'est la catastrophe la plus fréquente : la moitié des catastrophes naturelles mondiales sont des inondations.

Les consignes de sécurité :

- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...
- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Ne pas encombrer les voies d'accès ou de secours.
- Après l'inondation, aérer la maison, désinfecter les pièces, chauffer dès que possible, ne rétablir le courant que si l'installation est sèche
- Ecouter la radio

Lieux d'affichage et de diffusion des crues : Pont Renaud-Jean sur la Garonne, porte de la mairie, lieu-dit «Hameau de Coussan», station service à Pont des Sables, rue de la Fihole et école de Thivras.

«Les échelles de crues se situent au niveau du pont Renaud-Jean sur la Garonne».

INFO+ Comment être alerté ?

Lors d'un risque inondation, la ville de Marmande utilise la sirène municipale située sur le toit de la mairie.

- Si crue de 6 à 7 mètres : 1 appel d'1 minute
- Crue de 7 à 8 mètres : 2 appels d'1 minute avec intervalle de 30 secondes
- Crue de 8 à 9 mètres : 3 appels d'une minute avec intervalle de 30 secondes
- Crue de 9 à 10 mètres : 4 appels d'une minute avec intervalle de 30 secondes
- Crue de 10 et plus : 5 appels d'une minute avec intervalle de 30 secondes
- Décrue : 1 appel de 2 minutes

N'hésitez pas à surveiller la montée des eaux sur www.vigicrues.gouv.fr et surveiller l'évolution de la situation sur www.meteofrance.com



Risque : canicule

La ville de Marmande, située au centre de la nouvelle Aquitaine est une ville où les températures peuvent être très élevées. En cas de passage en vigilance pour fortes chaleurs, le plan canicule est déclenché.

À l'échelle de la commune, des visites régulières sont réalisées par les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Un registre nominatif a été mis en place et permet de recenser les personnes les plus fragiles.

Les forces de l'ordre et la Croix Rouge Française effectuent des maraudes.

L'objectif de ce registre est de permettre, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux. Il permet également un contact périodique afin d'apporter les conseils et l'assistance dont les personnes à risque ont besoin.

N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire un proche au registre nominatif.

Les personnes âgées, isolées ou handicapées peuvent se signaler auprès de la mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Contact : CCAS 05 53 64 19 32

Les consignes de sécurité :

- Eviter les sorties et les activités aux heures les plus chaudes (généralement entre 12h et 16h) et les activités physiques : sports, jardinage, bricolage...
- En cas de sortie nécessaire, rester à l'ombre, porter un chapeau, des vêtements légers (coton) amples et de couleur claire. Emporter une bouteille d'eau lors de vos sorties
- Fermer les volets et les rideaux des façades exposées au soleil
- A défaut de disposer d'une pièce fraîche, se rendre et rester au moins deux heures dans des endroits climatisés ou dans des lieux ombragés ou frais à proximité du domicile
- Prendre régulièrement dans la journée des douches ou des bains et/ou humidifier le corps plusieurs fois par jour
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes, de son entourage et les aider à manger et à boire.

Canicule info service 0800 06 66 66



Risque : grand froid



Lors d'un épisode de froid intense le plan grand froid est déclenché. La commune de Marmande informe la population des consignes de sécurité et de l'évolution de la situation.

Qu'est-ce qu'une vague de grand froid ?

C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours et Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Les périodes de grand froid et de très grand froid peuvent être également à l'origine d'autres phénomènes météorologiques aux effets dangereux. La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant la circulation routière par exemple.

Les consignes de sécurité :

- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifier le bon état de marche de son installation de chauffage, ne pas boucher les aérations et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu
- Eviter de sortir les bébés, même bien protégés. Dans tous les cas, éviter de placer votre bébé dans un porte-bébé, susceptible de comprimer les membres et de favoriser les gelures. Il faut également être attentif avec les enfants et les personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid
- Ecouter à la radio les conseils des pouvoirs publics
- Etre en contact régulier avec ses proches, notamment les voisins et amis qui sont seuls
- Ne pas hésiter à contacter la mairie si on est isolé ou malade
- Se nourrir convenablement et ne pas boire d'alcool car cela ne réchauffe pas
- Maintenir un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants et les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures
- Déneiger et saler son devant de porte (trottoir)

*Concernant la situation des routes du département,
n'hésitez pas à consulter le site départemental www.inforoute47.fr*

Si je remarque une personne sans abri
ou en difficulté dans la rue,
je téléphone au 115





Risque : tempête / orage

La ville de Marmande, est fréquemment en vigilance tempête vent violent. Il est donc nécessaire de connaître les mesures de sécurité lors du passage en vigilance renforcée.

Les consignes de sécurité :

- Limiter ses déplacements. Limiter sa vitesse sur route et autoroute, en particulier si l'on conduit un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent
- Ne pas se promener en forêt
- En ville, être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- Ne pas intervenir sur les toitures et ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

*Pour tous renseignements consultez les sites :
alertes_meteo.com ou risquesmajeurs.fr/le-risque-tempete*



Risque : mouvement de terrain

Les consignes de sécurité :

- Evacuer les bâtiments et fuir latéralement
- Gagner les hauteurs les plus proches
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas revenir sur vos pas

Risque : pollution de l'air



Les consignes de sécurité :

Quelques gestes pour agir en cas de pic de pollution

- Penser lorsque c'est possible, aux transports en commun, au vélo, à la marche à pied ou au co-voiturage !

Surveillance 24h/24 sur le site www.airaq.asso.fr

Risque : transport de matières dangereuses

Marmande est exposée au risque transport de matières dangereuses car elle est traversée par une rocade et des routes départementales (D813, D933) ainsi qu'une gare ferrovière.

Une matière dangereuse est une substance qui peut représenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, en raison de ses propriétés physiques ou chimiques. Celles-ci peuvent provoquer des réactions en cas d'ouverture ou de dégradation de leur contenant (citernes, conteneurs, canalisations...). Ces matières peuvent être inflammables, explosives, toxiques, corrosives, radioactives ... Les risques majeurs associés aux Transports de Matières Dangereuses (TMD) sont donc consécutifs à un accident se produisant lors du transport. Les vecteurs de transport de ces matières dangereuses sont nombreux : routes, voies ferrées, mer, fleuves, canalisations souterraines et moins fréquemment, voies aériennes.

Les principaux dangers

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement ou d'une fuite
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol, de produits dangereux.

Savoir identifier un convoi de matières dangereuses

Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

Le TMD ne concerne pas que les produits hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population et l'environnement.

Les consignes de sécurité :

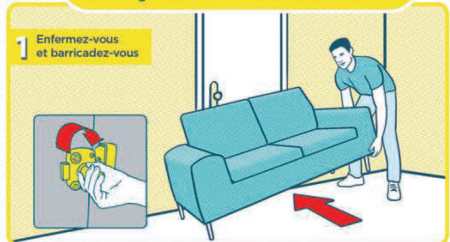
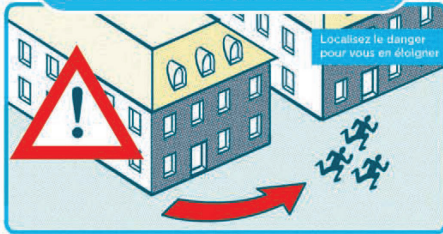
- S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité. Ne pas tenter d'intervenir soi-même
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises
- En cas de fuite de produit : ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer), quitter la zone de l'accident, s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un éventuel nuage toxique, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école



Risque : attentat

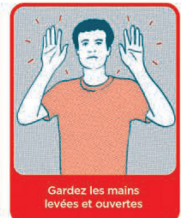
La ville de Marmande, peut comme toutes les villes de France être touchée par le risque attentat. Il est important de connaître les bons réflexes.

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

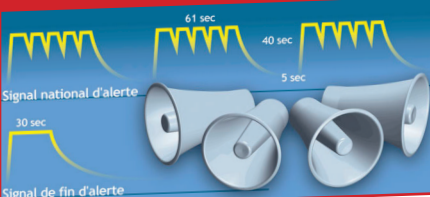


3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Si vous êtes témoin d'un attentat, prévenir immédiatement les secours (18 ou 112)
Si vous découvrez un objet suspect ; ne pas y toucher, s'en éloigner, empêcher les passants de s'approcher et avertir les forces de l'ordre.
Gendarmerie 17 / Police municipale 05 53 20 89 81



Comment être alerté ?

Lors de la gestion d'un risque majeur, la ville de Marmande utilise tous les moyens de communication en sa possession.

La sirène

Située sur le toit du bâtiment B de la mairie, place Clemenceau, cette dernière est activée dès que cela le justifie, et notamment lors d'un risque inondation. La sirène est testée périodiquement le 1^{er} mercredi de chaque mois, à midi. Tout autre signal sonore en dehors de ce créneau, est une alerte réelle. Le signal sonore n'informe pas directement sur la nature du danger mais demande à chacun de respecter immédiatement les consignes de sécurité qui sont communiquées. Ce signal a pour objectif d'avertir la population de la nécessité absolue de se mettre immédiatement à l'abri du danger.

Le fil citoyen

Ce dispositif a été mis en place par la commune de Marmande et permet de diffuser un message par téléphone, par SMS ou par courriel à toutes les personnes inscrites. Comment ça marche ?

En cas de risque majeur, vous recevrez un message sur votre téléphone si vous êtes inscrits sur le registre. Quand vous décrocherez, vous entendrez : «alerte mairie de Marmande. Pour écouter le message, appuyez sur la touche étoile (*) de votre téléphone».

Après avoir appuyé sur la touche étoile, écoutez attentivement les consignes qui vous seront données.

Le passage au porte voix



Les panneaux d'informations

Message diffusé sur le panneau électronique d'information devant la mairie, sur la porte de la mairie, sur la porte de la police municipale et sur les panneaux info crues (voir P. 5)

Les médias

Les fréquences radio : France Bleue Périgord : 99 / 99,4 et 100 Mhz - CFM : 92 Mhz - Radio bulle : 93,6 Mhz Radio espoir : 104 Mhz - Radio 4 : 98,3 Mhz - 47FM : 87,7 Mhz - RFM : 98,5 Mhz et ARL : 90 Mhz

Télévision : France 3 Aquitaine

Le site et le facebook de la ville de Marmande : mairie-marmande.fr et [facebook.com/villedemarmande](https://www.facebook.com/villedemarmande)

*Inscrivez-vous gratuitement au fil citoyen mis en place par la ville de Marmande et recevez une alerte sur votre téléphone en cas de risque près de chez vous.
Accueil mairie du lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 - Tél. 05 53 93 09 50*

Qui contacter ?

Les contacts utiles

Mairie de Marmande, Place Clemenceau - 47200 Marmande : 05 53 93 09 50

Site internet www.mairie-marmande.fr / facebook.com/villedemarmande

Police Municipale : 05 53 20 89 81

Borne vocale Préfecture 05 53 77 61 53

Site de la préfecture de Lot-et-Garonne : lot-et-garonne.gouv.fr

SAMU 15 / Pompiers 18 ou 112 / Gendarmerie 17

114 (numéro d'urgence pour personnes avec difficultés à entendre ou à parler)

Prévisions météo : www.meteofrance.com / www.previmeteo.com

Vigicrues : vigicrues.gouv.fr

Ministère de la santé : sante-sport.gouv.fr

Ministère de l'environnement : developpement-durable.gouv.fr

Risques majeurs : prim.net

Où se renseigner ?

Le Plan Communal de Sauvegarde ainsi que le Document d'Information Communal des Risques Majeurs sont deux documents importants afin de mieux appréhender et gérer un risque majeur affectant la ville de Marmande.

Pour tous renseignements, contactez la mairie de Marmande et/ou la direction de Marmande tranquillité à la police municipale, 75 chemin de ronde de Puységraud 05 53 20 89 81 (service gestion des risques)

INFO+ Autre lieu à connaître

Espace Exposition

Avenue François Mitterrand

«Lieux de regroupement»

en cas d'évacuation

et/ou de risque nucléaire

